

PC.NGO/6/04

28 April 2004

FRENCH only

crif

Conseil représentatif des institutions juives de France

INTERVENTION DE M. ROGER CUKIERMAN
PRESIDENT DU CONSEIL REPRESENTATIF
DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE
CONFERENCE DE L'OSCE SUR L'ANTISEMITISME
BERLIN – 28-29 AVRIL 2004

La lutte contre l'antisémitisme en France :
un modèle pour les Etats-membre de l'OSCE ?

Le CRIF, qui fédère l'ensemble des associations juives françaises, est investi depuis sa création dans la lutte contre l'antisémitisme.

Nous sommes dans une phase de concrétisation des mesures engagées par le gouvernement français depuis bientôt trois ans pour lutter contre l'antisémitisme et je voudrais dire ici combien cette politique menée dans un souci de coopération avec le CRIF est digne d'appréciation. La création d'un comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présidé par le Premier ministre depuis le mois de décembre dernier renforce l'interactivité des ministères concernés.

Je voudrais également rappeler que le Parlement a approuvé à l'unanimité, la « loi Lellouche », qui vise à aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste et à renforcer l'efficacité de la procédure pénale. Cette loi fait du dispositif législatif français le plus complet des dispositifs de lutte contre les actes racistes et antisémites. Elle vise à prendre en compte l'intention raciste, et dès lors à aggraver les peines encourues par les auteurs d'atteintes à la personne humaine et aux biens lorsqu'elles ont un caractère raciste. Elle permet aussi de sanctionner plus gravement les atteintes aux biens qui sont particulièrement visés parce qu'ils sont autant de symboles de la vie d'une communauté.

Cette loi répond à l'importante recrudescence des violences anti-juives constatées ces dernières années. Ces violences ne sont certainement pas le reflet de l'ensemble de la société française, mais d'une petite partie de la jeunesse issue de l'immigration.

Le Ministère de l'intérieur et le CRIF travaillent à une harmonisation des informations concernant les statistiques des actes et menaces antisémites sur la base d'un échange constant sur les recensements. La coopération entre le CRIF et le ministère de l'intérieur porte également sur un renforcement de la protection des bâtiments de la communauté. Les moyens mis à disposition par les services de police ont été renforcés. Le Premier ministre a annoncé lors du dernier dîner annuel du CRIF que des budgets importants ont été débloqués pour assurer sur une durée de trois ans la réalisation de cette politique de sécurisation.

Le second volet de notre coopération porte sur le suivi judiciaire des plaintes. Le Ministère de la Justice nous fournit toute l'information relative à l'ensemble des procédures liées à des actes ou menaces antisémites. Par ailleurs, des instructions données par le Garde des Sceaux aux Parquets ont permis d'ouvrir une enquête contre la chaîne Al Manar du Hezbollah, qui a diffusé par satellite le feuilleton télévisé antisémite « Al Shatat ». Nous saluons aussi l'efficacité du Parquet de Paris qui a pris le parti de déclencher des procédures dès lors que des propos antisémites sont tenus lors de réunions publiques ou encore portés devant l'opinion publique par le biais des médias.

Le troisième volet de notre coopération concerne l'éducation nationale dont les ministres ont déployé un certain nombre de mesures éducatives et répressives. D'excellentes relations de travail se sont instaurées entre le CRIF et le ministère pour faire face aux incidents qui surviennent dans les écoles et surveiller le contenu de manuels scolaires. Nous sommes informés régulièrement de toutes les mesures qui sont prises afin d'améliorer l'ensemble du contexte éducatif.

Le gouvernement français a montré sa ferme volonté de lutter contre les actes et les menaces antisémites et nous lui en rendons grâce. Pour autant, des chantiers importants et difficiles qui concernent le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère des Affaires Étrangères doivent être entamés plus avant par la France, dans le cadre d'une coopération internationale : ce sont ceux des **contenus Internet et des programmes télévisés ouvertement antisémites transmis en Europe par le biais des satellites**.

C'est dans cette enceinte de l'OSCE que je voudrais insister sur l'aspect international de l'antisémitisme qui ne s'arrête pas à nos frontières. Je formule les encouragements les plus insistants afin d'engager les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les législations nationales à adopter davantage de dispositifs contraignants pour lutter contre la propagation de la haine antisémite et raciste par le biais des réseaux internet et des satellites.

Nous préconisons dans le domaine de la lutte contre les dérives observées sur l'Internet et les télévisions satellites d'engager des moyens de lutte concrets en améliorant les contenus des canaux, en agissant en aval sur les opérateurs de réseaux, de renforcer l'application des lois nationales, notamment celle sur les communications électroniques et enfin, de donner toute sa force à l'application des conventions internationales et européennes.

Nos sociétés doivent faire preuve de toujours plus de fermeté dans leur combat contre l'antisémitisme.